

de l'accord d'Helsinki sur la réunification des familles et la libre circulation des hommes. On retrouvera cette constante de la politique canadienne l'an prochain à Belgrade, où nous demanderons quelles auront été les réalisations de l'Union Soviétique et d'autres pays dans ce domaine.

Quelle était, pour le Canada, l'importance de la CSCE? Quels avantages le Canada en a-t-il tirés et quelles sont les perspectives d'avenir? La liste des revendications canadiennes était courte mais explicite. Nous voulions jouer à la Conférence un rôle à la dimension de nos intérêts en Europe et, à ce titre, nous avons réussi. Nous voulions qu'on énonce les principes du non-recours à la force et du règlement pacifique des différends, mais nous ne voulions pas que la CSCE devienne une conférence de paix et qu'elle fixe juridiquement des frontières. Nous n'avons pas été déçus à cet égard.

Pays d'immigration, le Canada avait tout avantage à appuyer des mesures susceptibles de favoriser une plus grande liberté de circulation des hommes et des idées. Nos espoirs ont été réalisés et il y a tout lieu de noter le texte énergique sur la réunion des familles qu'avait parrainé le Canada.

Nous favorisons également l'élaboration de mesures destinées à renforcer la confiance, qui prévoyaient notamment la notification préalable des manoeuvres militaires; après de difficiles négociations, l'accord s'est fait sur de telles mesures. Enfin, le Canada avait d'importants intérêts économiques à protéger et à promouvoir; les dispositions de la deuxième corbeille répondent à notre attente dans ce secteur.

L'utilité de l'Acte final est déjà évidente. Ainsi, les dispositions sur la réunion des familles ont servi de fondement à l'établissement de relations diplomatiques avec la République démocratique d'Allemagne. Nous utilisons actuellement les textes des deuxième et troisième corbeilles pour la négociation, sur le plan bilatéral, d'accords consulaires et économiques et d'ententes sur la double imposition. Dans le secteur militaire, le Canada est partie à la notification préalable des manoeuvres militaires de l'OTAN. Les prolongements de la CSCE sont d'ailleurs tellement considérables que plusieurs ministères procèdent actuellement à des études poussées afin de déterminer quel sera l'ordre des priorités du Canada.

La CSCE était une entreprise sans précédent, susceptible de transformer la relation Est-Ouest. La place qui lui sera assignée dans l'histoire tient cependant à l'efficacité de ses dispositions et à la volonté de ses signataires de respecter l'esprit dans lequel l'entente a été conclue.

L'Acte final prévoit des prolongements à trois niveaux: unilatéral, bilatéral et multilatéral. On y prévoit également que des hauts fonctionnaires des pays signataires se réuniront à Belgrade en 1977 afin de passer en revue les progrès réalisés et peut-être jeter les bases pour une réouverture de la Conférence.